

AVIS

AT.25.59.AV

Site à réaménager SAR/ALE115 dit « Malterie Notté » à
LESSINES – Demande d'exemption d'évaluation des
incidences environnementales

Avis adopté le 25/04/2025

DONNEES INTRODUCTIVES**Demande :**

- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.31 § 4 du CoDT
- *Date d'envoi du dossier :* 14/04/2025
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours

Projet :

- *Localisation :* Rue des Quatre Fils Aymon, 58 à Lessines
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription d'un périmètre de site à réaménager sur deux parcelles cadastrales dont la superficie totale est de 1.316 m². Il est actuellement occupé par un bâtiment ayant été occupé depuis 1880 par des activités agroalimentaires, dont une malterie. Le réaménagement du site consiste en la transformation de l'immeuble en un ensemble mixte comprenant des espaces à vocation culturelle, économique, d'équipement communautaire ou de service et vingt appartements.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur l'exemption d'évaluation des incidences environnementales concernant le périmètre du site à réaménager SAR/ALE115 dit « Malterie Notté » à LESSINES.

Vu la superficie du site, le Pôle estime que le réaménagement du site se rapporte à une petite zone au niveau local et que le dossier répond dès lors à une des conditions d'exemption d'évaluation des incidences environnementales reprises à l'article D.VIII.31 du Code du développement territorial.

De plus, d'après les informations reprises dans le dossier, le site ne semble pas présenter pas de traces majeures de pollution. Son réaménagement ne devrait donc pas avoir d'incidences non négligeables sur l'environnement.



Yves HANIN
Président